

CHAPITRE VII : SYSTEME DE PAIEMENT

Au cours des dernières décennies, les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont permis l'amélioration des procédures de paiement et de recouvrement dans beaucoup de pays développés et émergents.

Dans ce contexte de changements accélérés, la Banque d'Algérie, en étroite collaboration du Ministère des Finances et l'implication de la communauté bancaire, a entrepris le développement et la modernisation des systèmes de paiement. Dans ce processus, elle a entrepris le développement des normes et standards, la modernisation de l'infrastructure bancaire en matière de systèmes de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente.

La mise en production des nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux s'est effectuée au cours de l'année 2006. Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) est entré en production en février 2006 et la télé-compensation des paiements de masse, dénommée système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), en mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a pu être connecté au système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dès la mise en exploitation de celui-ci. La Banque Mondiale a apporté une assistance technique à la modernisation des systèmes des paiements, principalement le système ARTS.

La Banque d'Algérie est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement. Dans le cadre de cette mission, confiée à la Banque d'Algérie par la loi, la Direction Générale de l'Inspection Générale a effectué au

cours de l'année 2007 une mission de contrôle des systèmes de paiement. Il s'agit d'une mission pilote transversale effectuée dans cinq (5) banques sélectionnées pour faire partie de l'échantillon (trois banques publiques et deux banques privées).

Les enseignements tirés de cette mission d'évaluation portent sur la nécessité d'améliorer la prise en charge complète de la sécurité des opérations et sa supervision, en ce qui concerne les structures opérationnelles dans les banques contrôlées, de mieux définir les missions de ces structures opérationnelles, leur organisation et leurs responsabilités qui sont apparues diluées, et d'assurer une meilleure prise en charge du contrôle interne de ces compartiments. Sur le plan de la supervision, une réflexion est engagée pour définir le domaine d'une surveillance dynamique permanente des systèmes de paiements ARTS et ATCI, en plus des missions de contrôle ponctuelles sur place auprès des gestionnaires de ces systèmes (Direction Générale du Réseau et des Systèmes de Paiements de la Banque d'Algérie) et des participants (banques).

VII.1 - SYSTEME DE REGLEMENTS BRUTS EN TEMPS REEL DE GROS MONTANTS ET PAIEMENTS URGENTS

La mise en exploitation du système ARTS a eu un impact considérable sur la gestion de la trésorerie des banques du fait que tous les flux de paiements interbancaires par virement d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et les paiements urgents transitent par ce système, aussi bien les virements pour leur propre compte que les virements pour le compte de leur clientèle.

Le pilotage du système ARTS par le personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants et administrateurs du système) et l'implication active des participants au système a facilité l'adaptation des utilisateurs au nouveau système et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs de ces services.

En 2008, le taux de disponibilité de ce système a été de 99,34 %. Ce ratio est le résultat du rapport entre la durée d'ouverture nominale du système aux échanges et celle des dysfonctionnements exprimés en heures. Le rapport obtenu est conforme aux standards internationaux communément admis pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants en général.

Au cours de l'année 2008, le système ARTS a enregistré un nombre de 195175 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (176900 en 2007), pour un montant total de 607138 milliards de dinars (313373 milliards de dinars en 2007), soit une moyenne mensuelle de 16265 opérations pour un montant moyen de 50595 milliards de dinars. Le système a été ouvert en 2008 pendant 252 jours. Comparativement à l'année 2007, le système connaît une progression de 10,3 % en nombre d'opérations et 93,7 % en valeur.

Ce qui caractérise le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents est l'importance relative de la volumétrie des opérations de banque à banque (54,8 %) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (45,2 %). En valeur, la part des opérations de la clientèle représentent 1,1 % du montant total des transactions, alors que la part interbancaire représente 98,9 % du total.

En valeur, dans le système ARTS, les opérations de la banque centrale et des banques atteignent respectivement des taux de 49,7 % et 49,3 % en contexte d'un taux très limité (1,0 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 95,7 % du total de ses opérations en valeur. Par rapport à la volumétrie globale réalisée en 2008, les opérations de politique monétaire ont atteint 47,6 % en valeur contre 0,4 % pour les opérations fiduciaires et 1,4 % pour les opérations dénouées sur le marché des changes.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres et compensation manuelle) au titre du règlement des soldes multilatéraux indique une activité significative de la télé-compensation par rapport à la compensation manuelle au niveau de laquelle transite uniquement les rares chèques non normalisés et des virements globaux des salaires accompagnés des bordereaux de salaires individuels. La réduction progressive de ce segment des paiements devrait se traduire à court terme par la suppression des chambres de compensation manuelles.

Au cours de l'année 2008, par rapport à la volumétrie totale du système ARTS, les règlements des soldes nets multilatéraux de la compensation manuelle ont atteint seulement 0,11 % contre 0,85 % pour la télé-compensation. Quant à l'activité relative aux opérations sur titres, elle reste marginale avec seulement une part de 0,23 % de la volumétrie globale enregistrée par le système ARTS.

En ce qui concerne l'activité en valeur des participants au système, les banques publiques, le Trésor et Algérie Poste représentent 97 %.

La volumétrie réalisée en 2008 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) représentent 8,9 % du total, les paiements dont le montant se situe entre un et dix millions de dinars représentent 31,5 %, les paiements pour des montants entre dix et cent millions de dinars représentent le volume le plus important (39,4 %) et la part des paiements pour des montants supérieurs à cent millions de dinars est de 20,2 %.

VII.2 - SYSTEME DE TELE-COMPENSATION DES PAIEMENTS DE MASSE

Le système de télé-compensation dit ATCI a été mis en production en mai 2006. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Le système a été mis en production par la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments de paiement ont été introduits dans le système progressivement.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement et dont les soldes nets sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système.

L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du "tout ou rien".

Les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter les chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration progressive dans le système de télé-compensation. A fin 2008, ne transitent plus par les chambres de compensation manuelle que des virements globaux de salaires accompagnés des bordereaux de détail de salaires en attendant l'automatisation du règlement des virements dits multiples comprenant le transfert automatisé de virements de salaires des entreprises vers les banques et des banques vers le système ATCI. Les protocoles d'échange sont définis et l'intégration de ce volet de paiements devrait s'accélérer.

La généralisation de l'image chèque qui représente le segment le plus large dans le système s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle (sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations sur les paiements).

L'évolution, en volumétrie et en valeur, enregistrée en 2008 est importante. Au cours de l'année 2008, le système ATCI a dénoué 9,320 millions d'opérations de paiement, contre 6,926 millions d'opérations de paiement en 2007, pour un montant total de 7188,255 milliards de dinars (5452,188 milliards de dinars en 2007), soit un accroissement en volume de 34,6 % et de 31,8 % en valeur. Le système a traité en moyenne mensuelle 0,777 million d'opérations (0,577 million d'opérations en 2007) pour un montant mensuel moyen de 599,021 milliards de dinars (454,349 milliards de dinars en 2007).

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse, reste inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement des pays comparables. Les banques publiques algériennes sont des banques à grands réseaux et les paiements intra-bancaires représentent une volumétrie de plus de cinq fois supérieure à celle de leurs paiements inter-bancaires.

En terme d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer dans le système ATCI. Avec un volume de 6,6 millions de chèques compensés contre 5,6 millions en 2007, cet instrument de paiements représente 70,3 % du total des opérations compensées (80,7 % en 2007).

Selon la norme bancaire en vigueur, les opérations sur chèques sont de trois natures :

- opérations sur chèques dont le montant est inférieur à 50000 dinars et dont les chèques ne font pas l'objet d'échange d'image numérisée de la vignette ;
- opérations sur chèques dont le montant est compris entre 50000 et 200000 dinars, avec l'échange d'image chèque ;
- opérations sur chèques dont le montant est supérieur à 200000 dinars avec l'échange d'image chèque et un suivi particulier par les banques.

Dans le total des chèques échangés, les chèques de la première catégorie représentent 40 %, ceux de la deuxième catégorie atteignent 29 % et, enfin, ceux de la troisième catégorie ont une

part relative de 31 %. Par contre, en valeur, les chèques de la troisième catégorie représentent 96 % de la valeur totale des opérations de paiement par chèques traités. L'utilisation des chèques, en particulier pour les grands montants, en lieu et place de virements en dépit des contraintes (coût, délais de recouvrement plus longs que pour les virements, risque de perte,...) est un fait culturel et le changement des habitudes reste lent.

Le volume des virements qui est de 1,530 million d'opérations représente 16,4 % du volume total des opérations traitées (14,6 % en 2007). Il s'agit, pour plus de 99 %, des virements clientèle et, pour 1 % seulement, des virements de régularisation.

Les transactions par carte bancaire, dont plus de 97 % sont des opérations de retrait d'espèces, sont en hausse, soit 1,161 million d'opérations représentant 12,5 % du total des opérations de paiement. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées qui ne transitent pas par le système ATCI.

Le volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), quant à eux, ne représentent que 1 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système.

Les rejets interbancaires au titre des opérations échangées dans le système ATCI relèvent de deux types :

- pour les motifs imputables à la clientèle ;
- pour les motifs relevant des banques “participants” au système.

Les rejets dont les motifs sont imputables aux banques “participants” se sont élevés en 2008 à 76000 opérations, soit un taux de 49 % du total des rejets enregistrés. Ces rejets portent essentiellement sur les doublons d'opérations, images non reçues, images non exploitables, coordonnées bancaires invalides.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2008 s'élève à 153678 opérations, soit 1,65 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI. Le taux de rejets est plus important sur les effets de commerce (12,8 %) bien que le nombre d'opérations traitées reste limité. Au total, le taux de rejets des opérations de paiement reste relativement proche de celui constaté en 2007 (1,62 %).

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(chap_07_08.qxd)
/Title
()
/Subject
(D:20090725114217)
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20090725114217)
/CreationDate
(ba)
/Author
-mark-